



Invalidation permis de conduire

Par **hipopo2012**, le **22/04/2023** à **10:48**

Bonjour. Mon fils titulaire de son permis de conduire depuis plus de 3 ans vient de recevoir sa lettre si48, invalidant son permis de conduire pour 6 mois. Il n'a plus la possibilité de suivre un stage de récupération de points, son solde est donc à 0. J'ai beau regardé avec lui, je ne vois pas ce qu'on pourrait contester. Mon fils est autiste asperger, il s'est laissé aller l'année dernière et en 2 fois a perdu 3+6 points, plus des petits dépassements de vitesse. Il regrette terriblement et a décidé de rouler avec son régulateur et a fait poser un ead (ethylo test anti démarrage) qu'il compte garder. La privation de conduire entraîne de grosses difficultés car il vient enfin de trouver sa voie professionnelle, d'emménager seul dans un logement "aidé". Il ne se sent pas bien du tout dans les transports en commun. Pensez-vous que l'on peut demander un recours ? En précisant l'ead. Le nouveau traitement médicamenteux qui lui permet d'être beaucoup plus concentré, d'expliquer par quoi il est passé avant de trouver sa voie. Peut-être raccourcir le temps d'invalidation ou de lui permettre de repasser le code pendant cette invalidation de façon à reconduire au bout des 6 mois ? Est-ce que quelqu'un a une idée ? Nous sommes en Charente maritime. Merci par avance de vos réponses.